



## Problème chauffe-eau électrique

Par **kydia**, le **17/02/2016** à **13:10**

Bonjour,

Mon locataire vient de me laisser un message sur un ton un peu sec comme quoi il n'aurait plus d'eau chaude (la maison est équipée d'un chauffe-eau électrique).

Ma question est combien de temps ai-je pour lui répondre et entreprendre les travaux ?

Sachant que lui ne retire aucun de nos recommandés et ne réponds pas à nos appels afin de pouvoir aller faire l'entretien courant de la maison, à savoir entre autre faire les lasures des chiens assis et du portail qui tombe en ruine.

Merci pour vos réponses

Par **cocotte1003**, le **17/02/2016** à **13:54**

Bonjour, le locataire doit assurer l'entretien du bien mais vous ne pouvez le contraindre avant l'état des lieux de sortie ou vous constaterez les problèmes. Par contre vous devez à votre locataire l'eau chaude. Il va falloir vous en occuper sinon il pourra vous demander une compensation. Quinze jours semble raisonnable, cordialement

Par **kydia**, le **17/02/2016** à **13:58**

Donc je peux le laisser patienter un peu comme il le fait avec nous ?